N° 2 - janvier - février - mars 2009

À PROPOS...

Journal municipal d'information de Pérols

Dossier : la municipalité s'investit dans l'école

Pérols

À PROPOS - Journal municipal d'information de Pérols
Mairie de Pérols – place Carnot – CS 80 005 – 34 473 Pérols CEDEX – Tél. : 04 67 50 45 23
Mail : communication@ville-perols.fr
Directrice de la publication : Joëlle Drouin
Conception graphique et rédaction : Johan Sol, Melissa Berthe – Service communication
Crédits photos : Mairie de Pérols, Montpellier Agglomération, Nathalie Vanherle, D. Barthelemy
Imprimeur : Pure Impression – Dépôt légal : janvier 2009
Ce journal est imprimé sur papier recyclé.

ÉDITO

Depuis les dernières élections municipales de mars 2008, la nouvelle équipe que vous avez élue s'est mise en place. Les nouveaux adjoints épaulés par les anciens ont pris leurs fonctions et je peux dire aujourd'hui que cette nouvelle équipe assume avec beaucoup de sérieux la tâche qui lui est confiée.
Depuis le 1er décembre un nouveau directeur général des services a pris ses fonctions en remplacement de Jacques Maigrot. Il s'agit de Jérôme Chiodo qui était précédemment en poste à St-Mathieu-de-Tréviers. Afin de pouvoir faire face aux contraintes et à la gestion posés par une population avoisinant les 10 000 habitants, le nouveau directeur Général a pour mission de réorganiser les services dans le but de répondre aux diverses demandes émanant de nos concitoyens.

Nous sommes déjà en 2009. Aujourd'hui un seul mot alimente toutes nos discussions : "La crise". Certes l'avenir économique paraît incertain, mais il est de notre devoir de ne pas tomber dans ce pessimisme ambiant et bien au contraire de réagir.
C'est en restant solidaires, en s'efforçant de trouver, à notre niveau, des remèdes que nous parviendrons à surmonter ces moments difficiles. Notre prochain débat d'orientation budgétaire essaiera d'apporter des solutions à ces nombreux problèmes.
Gardez confiance.

Que 2 009 soit pour nous tous une année de paix.
Avec l'ensemble du conseil municipal je vous adresse mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

Votre Maire,
Christian Valette.

Sommaire

ÉDITO 3

ACTU 4-16

"La municipalité s'investit dans l'école" 4

"L'école maternelle publique en sursis" 6

"Mode d'emploi du service minimum" 7

CONSEIL MUNICIPAL 17-19

RÉTROSPECTIVE 20-27

MÉMOIRE EN ARCHIVE 28-29

ÉTAT CIVIL 30

AGENDA 31-32

MÉMENTO 32

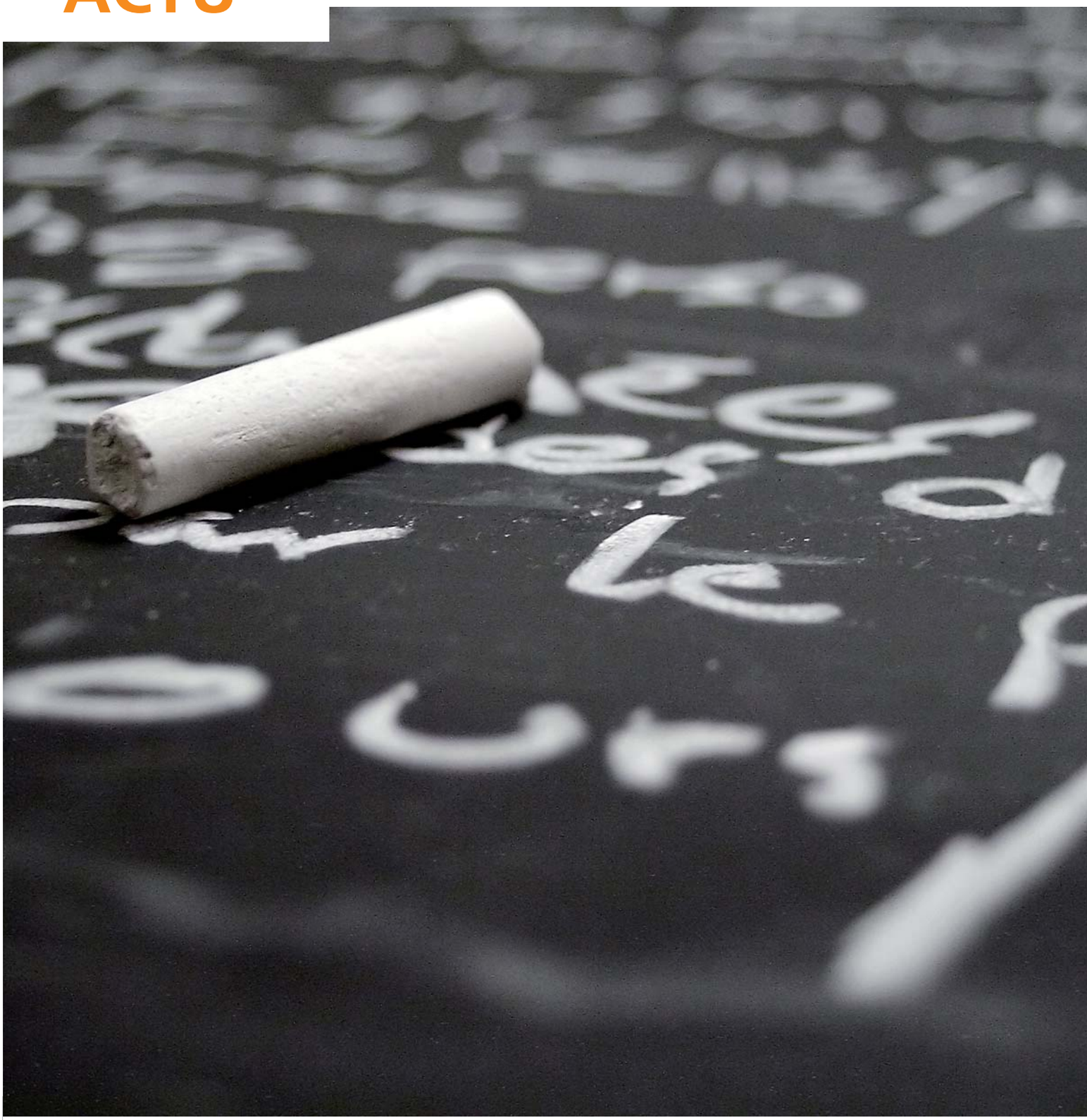

La municipalité s'in

V ous vous interrogez peut-être sur les responsabilités municipales au sein des établissements scolaires : quelles sont ses fonctions, ses obligations, quel est le cadre général ?

Il faut savoir que les grandes orientations de ce partenariat sont avant tout réglementées par la loi et le code de l'Éducation Nationale. À ceci s'ajoute la politique communale éducative définie par les élus. En ce sens la Ville de Pérols mène depuis plusieurs années une politique volontariste en la matière. Preuve en est la signature des contrats enfance jeunesse (CEJ), d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et éducatif local (CEL).
La nouvelle équipe municipale animée de la même détermination, poursuit son action dans l'intérêt de nos enfants et reste attentive et soucieuse de répondre aux diverses interrogations.
L'état impose aujourd'hui à toutes les collectivités locales d'assumer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements scolaires.
Ces frais annuels incontournables concernent la gestion et l'entretien des bâtiments scolaires, mais aussi, la construction d'écoles et la création de classes, la dotation des fournitures scolaires et la gestion administrative, l'achat du mobilier scolaire, les charges de personnel ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), l'entretien, et la maintenance du matériel informatique. En outre, la municipalité a développé et pris en charge des dépenses facultatives, qui s'avèrent, de manière éducative ou pédagogique, profitables à nos enfants. La ville finance la venue d'intervenants sportifs et culturels extérieurs à l'école. La commune propose également des activités et actions culturelles et sportives, et met en place des séjours et des classes transplantées. Le soutien scolaire "Coup de Pouce" au profit d'élèves ayant des difficultés n'est pas oublié. Des études surveillées et la garderie sont également des services à votre disposition. S'ajoute à ces dépenses le coût du transport éducatif des classes.

Pérols se distingue par un taux d'investissement en milieu scolaire particulièrement élevé. Sur l'année 2006-2007, la dépense moyenne engagée par élève en maternelle ou en primaire s'élève à 923,29 €.

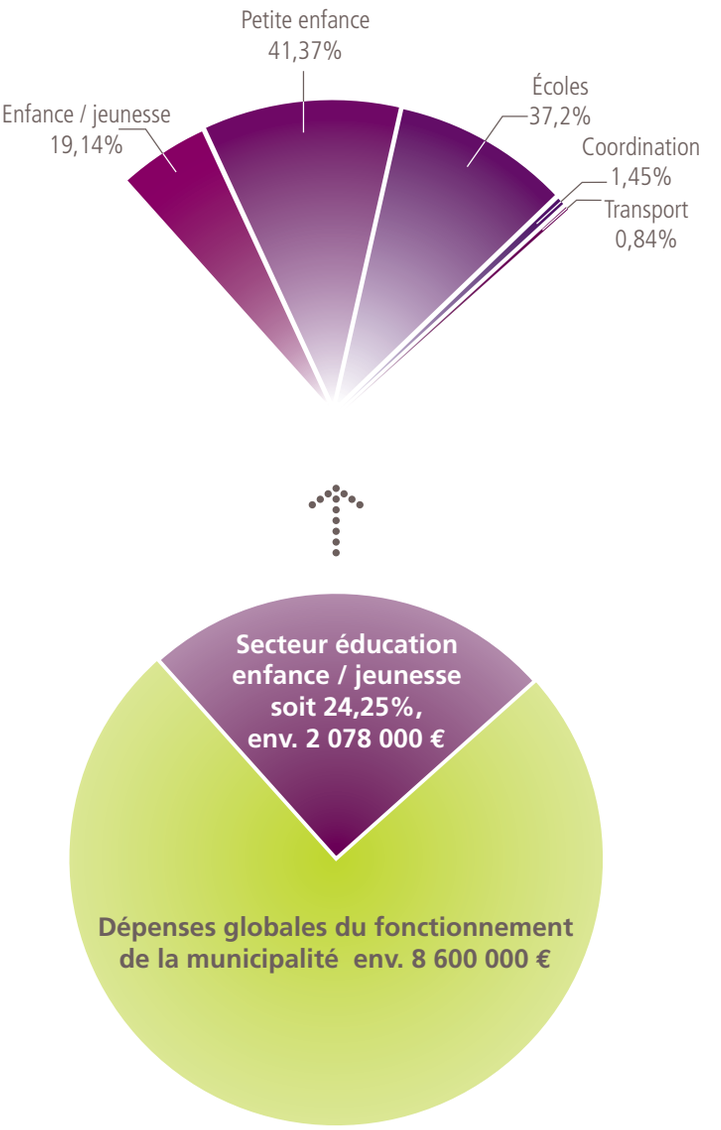

Décomposition des dépenses assurées par la municipalité sur le secteur éducation/enfance/jeunesse

vestit dans l'école

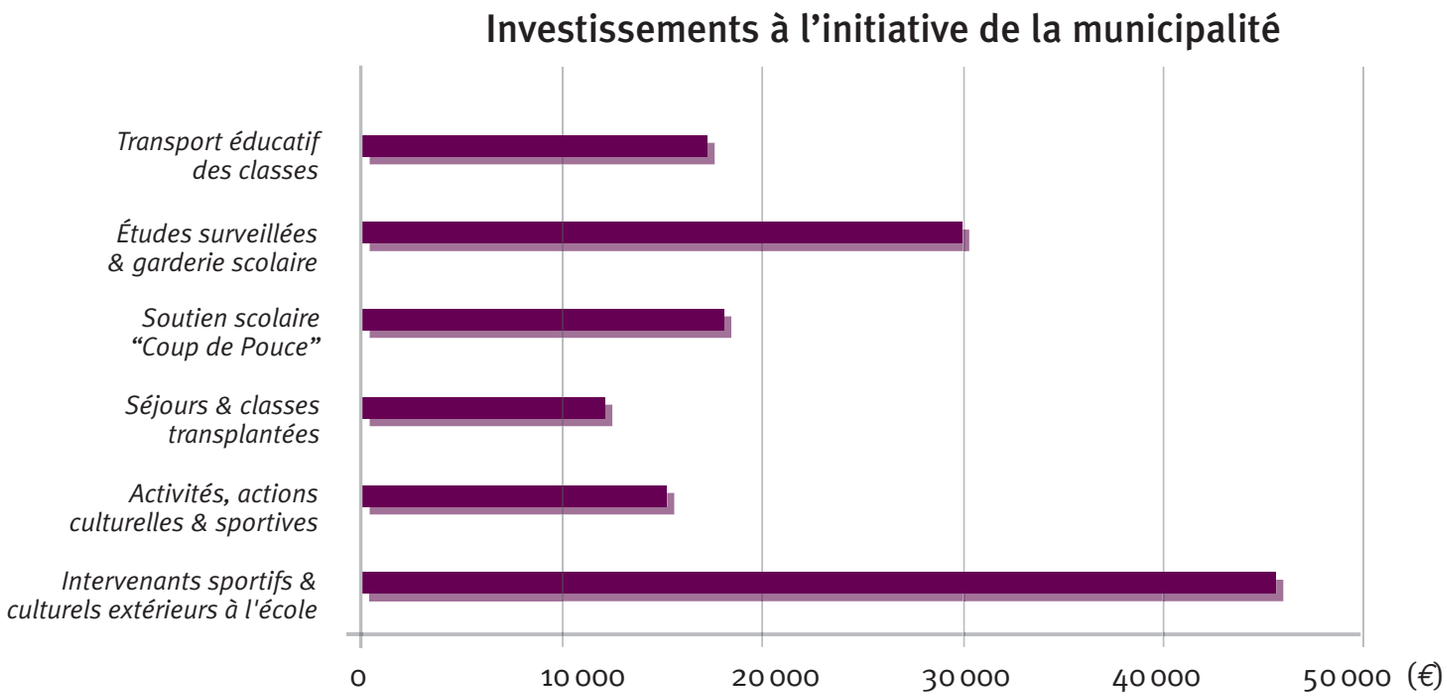

L'école maternelle publique en sursis ?

L'avenir de l'école maternelle laïque, publique et gratuite semble se dessiner en pointillés. Les raisons qui nous conduisent à soulever cet état de fait sont nombreuses. Ainsi les déclarations de Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale, laissent peu de place à l'ambiguïté : à Grenelle, le 7 novembre 2007, il déclare à propos des enseignants encadrant les enfants de moins de 5 ans en maternelle "qu'ils seraient mieux utilisés ailleurs" ; à la commission des finances le 8 juillet dernier, vis-à-vis des deux à trois ans, il rappelle la nécessité d'être "soucieux du bon usage des deniers de l'état". Le 5 novembre 2008, les travaux de la commission menée par Monique Papon et Pierre Martin sont défendus par le ministre de l'éducation et proposent la création de jardins d'éveil pour les deux à trois ans. Ceux-ci seraient mis en place dans les locaux des maternelles et uniquement encadré par un personnel municipal, des éducateurs possédant un diplôme Bac +2 en lieu et place d'enseignants d'état diplômé d'un Bac +5. Le taux d'encadrement proposé, d'un éducateur pour 15 enfants, serait inférieur à celui des crèches qui comptent un puériculteur pour huit enfants. L'accueil au sein de ces jardins d'éveil serait bien évidemment payant.

Comment peut-on ne pas voir dans cette manœuvre l'ouverture d'une brèche dans l'école maternelle laïque publique. En effet "une commission de passage

du jardin d'éveil vers la maternelle" serait créée et pourrait amener selon les critères retenus à la suppression de l'accueil d'état gratuit pour les enfants âgés de quatre à cinq ans. Dès lors, pourquoi devrait-on transformer un droit à l'éducation gratuite pour tous en garderie payante pour certains ? La maternelle a fait ses preuves, elle est enviée en Europe et ses bienfaits sont prouvés par des chercheurs, d'un point de vue de la réussite scolaire, mais aussi sociale et personnelle. Elle est essentielle pour le développement de l'enfant et reste trois fois moins onéreuse pour la collectivité que les autres modes de garde.

Service minimum : mode d'emploi

Depuis la rentrée des classes 2 008 vous avez sans doute déjà entendu parler du fameux service minimum, celui-ci fait grand cas et l'on entend tout et son contraire à son sujet. Nous vous proposons ici un petit éclairage sur cette zone d'ombre.
Dans le texte : "si 25 % des enseignants par école se portent grévistes, la loi du 20 août 2008 oblige les collectivités territoriales à mettre en place un service minimum, en mobilisant ses propres agents. L'inspecteur de l'académie informe alors le maire qui dispose d'un délai de 48 heures pour préparer le dispositif".
À Pérols, dans la situation d'une fermeture totale des écoles, 50 agents sont nécessaires pour encadrer les élèves. À ce jour, la municipalité dispose de 25 personnes qui ne sont pas toutes diplômées. L'accueil d'élèves consiste en une simple garderie dans chaque école ou par groupement en un seul site, selon le nombre d'enfants présents. Le personnel encadrant est alors placé sous l'autorité de l'État.
À l'heure actuelle, il semble être question d'un prochain assouplissement du service minimum vis-à-vis des petites communes. Quelles en seront les caractéristiques ? Nous concerneront-elles ?
Nous sommes pour l'heure dans l'attente d'informations et nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

Inscriptions scolaires pour l'année 2009-2010

Cette année les inscriptions scolaires concernent les enfants nés en 2006 et sont ouvertes depuis le 2 janvier. Il faut vous rendre en mairie et vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile (merci d'amener un original).

Inscription à la maison de la petite enfance

La première des démarches à entreprendre pour inscrire votre enfant à la maison de la petite enfance est de venir retirer en mairie un dossier de pré-inscription.

Entretien avec Stéphanie Camerlo

Adjointe déléguée à l'éducation, l'enfance et la jeunesse.

"Nous restons à l'écoute des écoles et des familles des élèves..."

Quels éléments motivent votre investissement ?
Stéphanie Camerlo : Pérolienne depuis toujours, j'ai passé toute ma scolarité à Pérols, au sein de ses différents établissements. Aujourd'hui, je tiens un commerce sur le territoire communal, j'ai trois enfants, tous scolarisés dans notre ville, un en maternelle, deux en primaire.
J'étais parent d'élève, un rôle qui me tenait à cœur. Lorsque Christian Valette, maire de Pérols, m'a demandé si cela m'intéressait d'intégrer sa liste, j'y ai vu l'opportunité de m'impliquer à l'échelle de l'ensemble de la délégation éducation, enfance et jeunesse.

Quel est le champ d'action de cette délégation ?
S.C : Il concerne les deux crèches, les deux écoles maternelles et les deux écoles primaires. Sont également concernés les centres de loisir, l'espace jeunesse et la bibliothèque. De plus nous travaillons en étroite collaboration avec le collège et nous nous investissons pleinement dans les actions entreprises vis-à-vis des jeunes.

Aujourd'hui, au quotidien, que devez vous gérer ?
S.C : Nous tâchons de nous adapter jour après jour aux nouvelles réformes proposées par l'État, celles-ci sont nombreuses et il n'est pas toujours facile de les mettre en place à notre échelle. Nous nous efforçons, par exemple, de jouer la carte du service minimum, là où de nombreuses communes ont renoncé. Nous y avons pour l'instant été confrontés à deux reprises et avons répondu présent.

Quelles nouveautés, devons nous attendre en 2009 ?
S.C : Nous avons mis en place, suite à une proposition de Jean-Luc Sanchez, coordinateur du centre de loisirs et de l'espace jeunesse, un nouveau camp d'été pour les jeunes à Tignes.
La maison de la petite enfance vient de lancer le premier numéro de la "Gazouillette", une petite publication revenant sur la vie de la structure, avec quelques conseils et informations pratiques à destination des parents. Nous entamons une réflexion autour des réponses à apporter aux besoins des familles, de places en crèches. Des solutions devraient être bientôt proposées. Dans le cadre de notre partenariat avec la direction du collège, nous participons à des actions de prévention aux risques d'addictions. Des thèmes variés sont également développés lors de soirées débats.
Enfin nous restons à l'écoute des écoles et des familles des élèves, il ne faut pas qu'ils hésitent à nous interpeller, à nous faire part de leurs propositions, elles sont les bienvenues.

Nouveau Club informatique

Née de la volonté des personnes ayant suivi les stages d'initiation à l'informatique, une association "Club informatique pérolien" a vu le jour en septembre dernier.

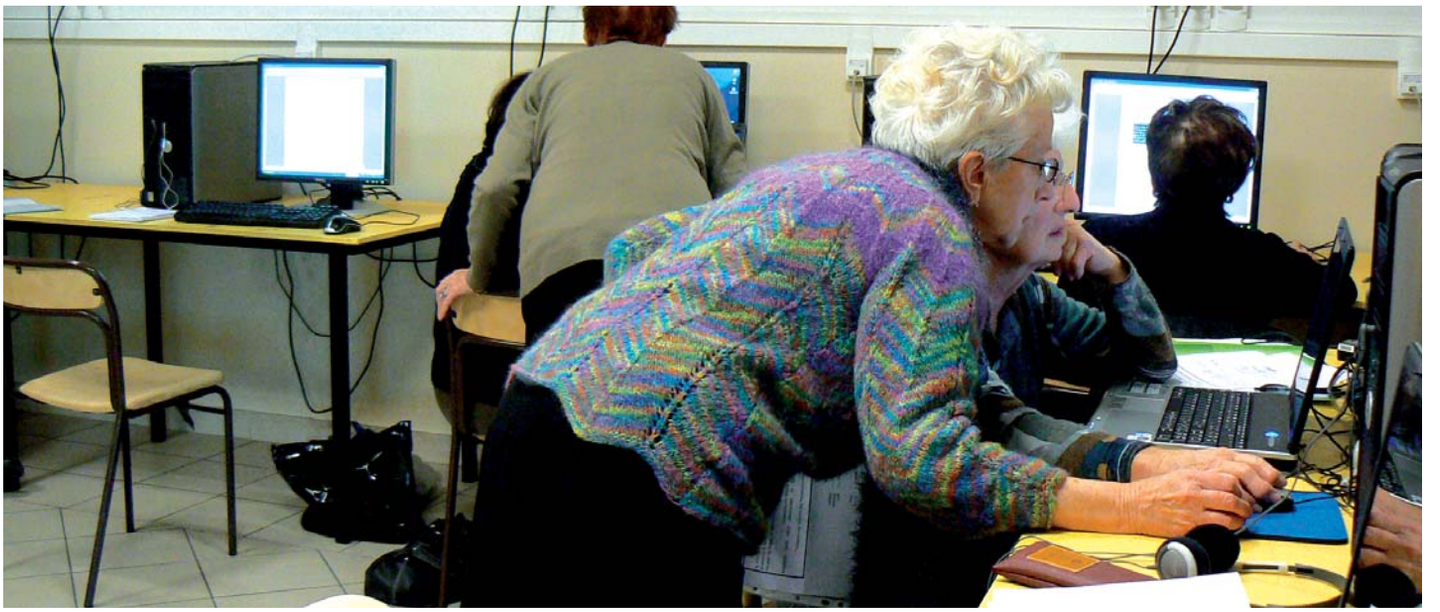

Le Club informatique pérolien en pleine activité

À l'origine, le but informel de ces stages était de faire partager aux seniors, dans le cadre de l'espace jeunesse, les connaissances informatiques des ados. L'idée était séduisante, et le concept a eu le succès escompté. Au-delà même, puisque les seniors avides de maîtriser au mieux "l'ogre ordinateur" trouvaient la fréquence de ces stages trop faible pour réellement progresser : "Nous étions frustrés de ne pas pouvoir en apprendre davantage et échanger plus. Ces stages étaient très bien mais c'était insuffisant", révèle René Salvat, président de la jeune association.

L'idée s'impose alors d'elle-même, la demande de cours existe, les liens de réelle amitié entre les adolescents et les informaticiens en herbe sont forts, la création d'une association les réunissant est entérinée. "D'un point de vue pratique la municipalité laisse à notre disposition l'espace jeunesse et trois intervenants qui donnent chacun deux heures de cours par semaine. A ces heures s'ajoutent une heure "libre" où les adhérents posent des questions auxquelles les plus adroits apportent des réponses. En outre, nous disposons ponctuellement d'heures supplémentaires lorsque l'espace jeunesse est disponible", explique le président. De nombreux thèmes sont abordés : maîtrise de l'outil informatique mais aussi de logiciels tels que Word, Excel, Publisher, la photo est également au programme, la découverte d'Internet et des subtilités des recherches d'informations, la visio conférence...

Les projets de l'association ne manquent pas, le Club aimerait s'équiper de cours d'autoformation en ligne de manière à compléter les cours donnés par les formateurs. Cela permettrait d'ouvrir des cours en dehors des horaires de bureau, pour en faire bénéficier le plus grand nombre : "nous étudions en effet cette possibilité mais ces cours ont un coût élevé, nous en commanderons sans doute quelques-uns dans la limite de nos moyens".

Alors que l'association n'en est qu'à ses balbutiements, les sessions ont débuté en novembre, et l'engouement est manifeste. Plus de soixante personnes de tous âges sont adhérentes, une liste d'attente a d'ores et déjà été ouverte.

Adhésion : 30 € ; tarif jeune 15 €.

Contact et informations au 04 67 17 05 30 auprès de René Salvat.

Arts'Pège va crescendo

Créée, il y a un peu plus d'un an par des parents d'élèves de l'école de musique, l'association Pérolienne prend son essor.

Après une année à se structurer et à développer les projets initiaux, le bilan est positif. Complément de l'école de musique, qui de l'aveu des parents d'élèves, est devenue une structure des plus intéressante. Le dynamisme de l'école portée par Lionel Giroud, son directeur, et soutenu par Nicolas Chireux, adjoint à la culture, est évident. De ce fait, l'association coordonne ses actions au programme mené par l'école et lui apporte une véritable plus-value.

Ainsi l'association organise chaque année lors de la rentrée, une bourse aux livres et au matériel de danse et de musique. Achat et vente de manuels de solfège, méthodes ou partitions, petit matériel de danse. Tous les élèves peuvent participer, un tarif préférentiel est mis en place pour les adhérents. Fort de ce succès l'association ne s'arrête pas en si bon chemin et propose aux enfants dont les parents cotisent à l'association, un accès au tarif de 5 €, à une sélection de spectacles de l'Opéra et de l'Orchestre National de Montpellier. Une action pédagogique dont la vocation est d'éduquer au plus tôt les élèves de l'école à une culture musicale qu'ils pratiquent mais qui leur est finalement étrangère. Au programme, on compte 17 représentations très variées, passant de l'opéra classique au plus moderne, du concerto à la symphonie, ou encore à des textes lyriques... Parmi les opéras marquants, on peut noter King Arthur, ou Sancta Susanna – Château de Barbe Bleue, ou bien l'Affaire étrangère de Villenave. Tous trois auront d'ailleurs droit à un éclairage particulier puisque les adhérents pourront assister à une répétition. C'est l'occasion de découvrir tout le travail nécessaire à la mise en place des représentations, et les différents corps de métier y participant.

Tous les spectacles sont programmés le samedi ou le dimanche après-midi, de manière à permettre aux enfants d'y participer. Quinze jours avant la représentation un dossier pédagogique autour de l'œuvre proposée est en ligne sur :
www.orchestre-montpellier.com/jeune_public/francais_jeune/peda_fiche.html

La Maison des arts de Pérols où sont dispensés les cours de musique

L'association propose également la souscription à une assurance spécialisée et performante à des tarifs préférentiels. Intéressant, lorsque l'on connaît le coût de l'achat ou de location d'instruments souvent fragiles.

Pour l'an prochain, les projets de l'association sont nombreux : pérenniser les actions développées jusqu'ici, étendre l'offre culturelle faites aux plus jeunes au théâtre et à la danse. Le conseil d'administration reste à l'écoute des parents et espère que leurs demandes et leurs idées neuves seront nombreuses.

Plus d'information sur les blogs de l'école de musique et de l'école de danse :
www.lamusiqueavanttout.blogspot.com
www.ladanseavanttout.blogspot.com
ou par mail à artspege34@gmail.com

Le théâtre sur le devant de la scène

Arlequin et Célimène et le Cardinal seront les deux premières pièces de cette nouvelle saison théâtrale

La commission culture a très tôt développé et proposé de nouveaux projets. Soucieux de contribuer à l'oubli des tracas quotidiens, de permettre une évasion le temps d'une représentation, ses membres mettent à l'honneur le théâtre, amateur ou professionnel, depuis septembre. Une programmation qui ponctuera de nouveau l'année 2009.

Du classique au contemporain, du comique au burlesque, de la fantaisie à l'émotion, un large éventail de styles est proposé au public pérolien, comme en témoignent les manifestations théâtrales auxquelles vous avez pu assister en cette fin d'année que ce soit Oscar, Sketch Party ou bien Le Carnaval del diavolo. Les planches de la salle Yves Abric sont notamment foulées par des comédiens, et ce jusqu'en mai prochain, ainsi l'a décidé la municipalité. "Nous avons souhaité offrir une prestation culturelle divertissante, éclectique afin de cibler un large auditoire. C'est d'ailleurs l'originalité de ce projet à la différence des traditionnels festivals : couvrir plusieurs mois plutôt que de se concentrer sur deux ou trois jours", explique Nicolas Chireux, Adjoint délégué aux affaires culturelles. La programmation théâtrale de ce début d'année est organisée avec le concours de la Compagnie de théâtre amateur "la pièce Montée", adhérente à la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur (FNCTA) et la compagnie professionnelle de théâtre "La Briganderie". Il y en aura donc pour tous les goûts, jugez plutôt :

Théâtre amateur "Arlequin"	**Samedi 24 janvier à 21h, salle Yves Abric, entrée 7 €.**
Théâtre amateur "Celimène et le Cardinal"	**Vendredi 6 mars à 21h, salle Yves Abric, entrée 7€.**
Compagnie de théâtre "La Briganderie" avec "Merlin l'enchanteur"	**Vendredi 13 mars à 21h, salle Yves Abric.**
Théâtre amateur "le bourgeois gentilhomme"	**Vendredi 1er mai à 21h, salle Yves Abric, entrée 7€.**

La Ligue contre le cancer très présente
La délégation pérolienne soucieuse d'apporter un soutien financier supplémentaire aux actions de la ligue, et plus particulièrement à son comité départemental, a établi son programme : loto - dimanche 1er février 2009, et spectacle de variétés - dimanche 29 mars 2009 avec les mêmes associations qu'en 2008 (école municipale de musique, de danse et de théâtre, groupe Country de la RRPP, école de danse Nicole Weiss, Concept'Acle) qui avaient enchanté les spectateurs.
Une vente de calendrier s'est déroulée au cours des mois de novembre et de décembre 2008.
Si des volontaires manifestent l'envie d'intégrer l'équipe locale de la ligue, qu'ils sachent qu'ils seront accueillis avec le plus grand plaisir.
Contact : 04 67 50 15 93
04 67 50 17 79

Bienvenue à Bruno HILLAIRIN et à sa société MJC -Moto qui propose de transporter des personnes, des plis et de petits colis.

Les sportifs péroliens récompensés lors des voeux de la municipalité, sont : Anouk Granal, Charlène Jover (École de Karaté), Emmanuel Fontaine (Pérols Footing), Romain Victor, Charlotte Launay, Fanny Lottet, Aurore Cremmydas (Les Archers de Pérols), Kevin Clement (Ping pong Club Pérols), Rosane Guidice (Tennis Club).

Le coût de la communication

Dans un souci de vous transmettre une information pertinente à propos des services proposés par la municipalité, des événements organisés, des actions civiques ou toute autre activité liée à la vie sur le territoire de Pérols, nous multiplions les supports de communication à votre attention.

Tout ceci à un coût, nous ne le nions pas, mais il est sans doute moindre par rapport à l'idée que vous pouvez vous en faire. Il faut savoir que la réalisation de ces supports est totalement gérée en interne, seule l'impression et la fabrication sont externalisées, ce qui réduit considérablement les dépenses. Les communes de France sont soumises à la passation des marchés, ceux-ci nous permettent de tirer les tarifs vers le bas. En outre, nous ne travaillons qu'avec des acteurs de Pérols et du bassin montpelliérain. Voici en toute transparence le prix moyen, d'une affiche format sucette, d'une affiche 40x60 cm, d'une plaquette 12 pages, d'un journal 32 pages, d'un tract (flyer) et d'une banderole 500x80 cm...

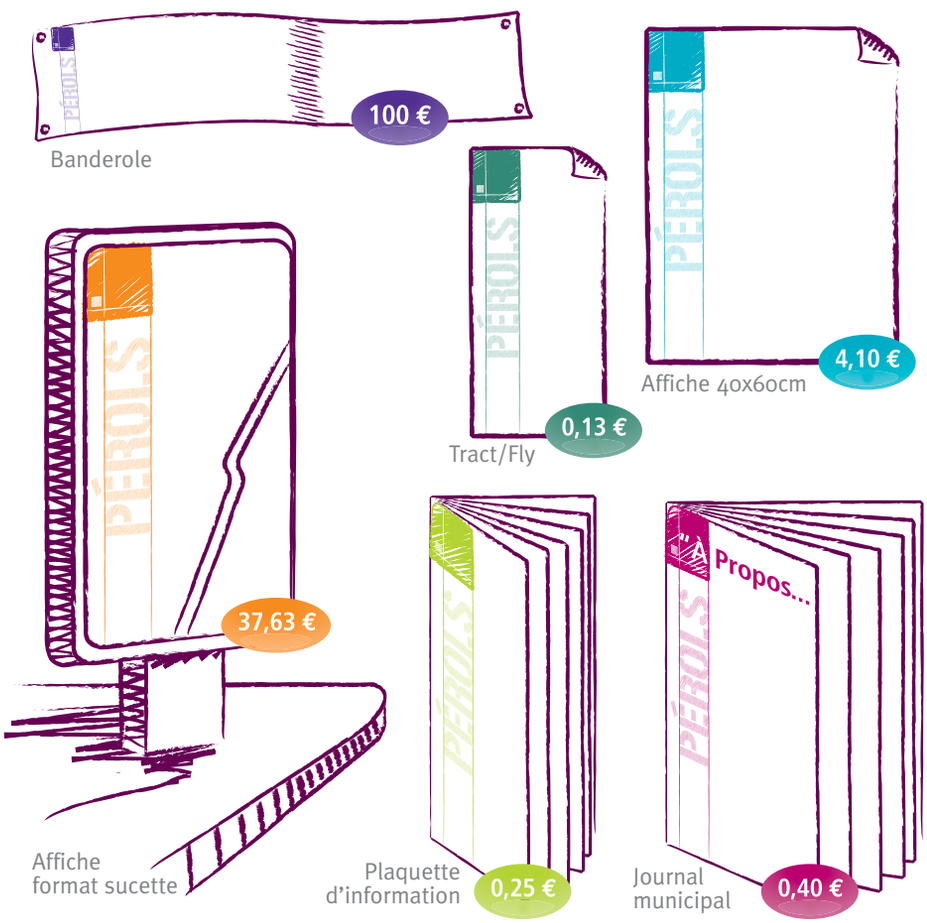

Règles d'urbanisme concernant l'affichage

Dès l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (un permis de construire, d'aménager ou de démolir, ou une déclaration préalable), un panneau doit être apposé sur le terrain conformément aux articles A.424-15 à A.424-19 du Code de l'Urbanisme.

Les autorisations d'urbanisme bénéficient d'une double publicité, puisque la décision est affichée à la fois sur le terrain et en Mairie. Cependant, seul l'affichage sur le terrain fait partir le délai de recours contentieux. En effet, le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du panneau.
Le bénéficiaire de l'autorisation (ou le déclarant) doit obligatoirement effectuer l'affichage. Les dimensions du panneau doivent être supérieures à 80 cm. Les indications à mentionner sur le panneau sont : le nom du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, la nature des travaux, la superficie du terrain, l'adresse de la mairie ou le dossier peut être consulté, la surface hors œuvre nette autorisée, la hauteur de la construction (mentionnée en mètre et mesurée depuis le sol naturel). Ces indications doivent être et demeurer lisibles pendant toute la durée du chantier, depuis la voie publique ou un espace ouvert au public. **Le panneau doit également comporter la mention du droit de recours et ses délais.**

ATTENTION, certains panneaux édités avant la réforme entrée en vigueur au 1er octobre 2007 ne comportent pas ce texte. **Son absence peut constituer un défaut d'affichage et empêcher le délai de recours contentieux de courir ou rendre inopposable l'irrecevabilité prévue au Code de l'Urbanisme.**
La preuve du caractère continu de l'affichage du permis de construire incombe au bénéficiaire de l'autorisation. En revanche, le requérant doit produire des éléments d'une certaine vigueur pour prouver l'absence de continuité. Le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme a tout intérêt à faire constater l'affichage par huissier, le premier jour et le dernier jour de l'affichage. Il lui est aussi possible de le faire constater par une personne de bonne foi et n'ayant aucun lien avec le bénéficiaire de l'autorisation.

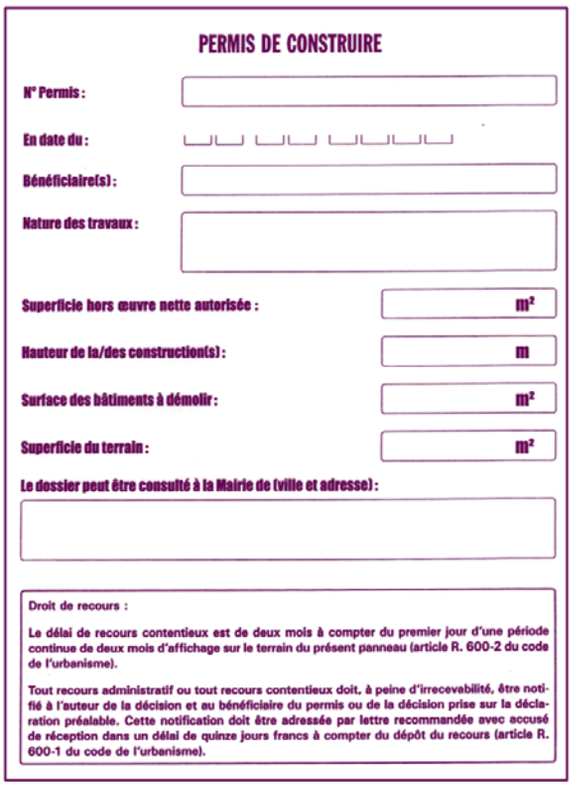

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis :

En date du : ⌊⌊ ⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊

Bénéficiaire(s) :

Nature des travaux :

Superficie hors œuvre nette autorisée : m²

Hauteur de la/des construction(s) : m

Surface des bâtiments à démolir : m²

Superficie du terrain : m²

Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

voici l' un des modèles de panneau de permis de construire répondant aux contraintes stipulées ci-contre, il est possible de consulter les modèles du permis de démolir et de déclaration préalable construction ou travaux sur www.ville-perols.fr

À savoir

- Même si vous n'êtes pas encore propriétaire du terrain, vous devez effectuer l'affichage.

- Vous devez afficher dès que la Mairie vous a remis votre arrêté.

- L'affichage doit perdurer pendant tout le chantier. Vous pourrez enlever le panneau lorsque vous aurez déposé votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.).

Réfection de l'avenue des Levades

Les travaux mis en chantier de l'avenue des Levades se poursuivent. Alors que l'enfouissement des réseaux secs (téléphonie, électricité et éclairage public) et le renouvellement de la conduite d'eau potable sont achevés, nous sommes en mesure de vous communiquer les détails du projet.

À partir du 19 janvier et pendant un mois, la Communauté d'Agglomération de Montpellier procédera au renouvellement d'une partie de la conduite principale d'évacuation des eaux usées et de certains branchements particuliers.
Deux étapes seront ensuite nécessaires à l'achèvement des travaux. Dans un premier temps, courant avril 2009, le réseau d'évacuation des eaux pluviales sera créé. Il permettra de régler les problèmes d'inondations constatés. La consultation des entreprises est en cours. Cette étape se déroulera sur trois mois durant lesquels l'avenue sera fermée à la circulation par tronçons successifs.
La deuxième partie de l'ouvrage sera entamée après la période estivale et concerne le traitement de surface de la chaussée et l'embellissement par la création d'espaces comprenant des aménagements paysagers. Dans le but de garantir la quiétude des riverains, un enrobé phonique à faible bruit de roulement constituera le revêtement de la chaussée. À noter que l'accès aux personnes à mobilité réduite sera assuré et le stationnement latéral matérialisé. Plusieurs dispositifs visant à sécuriser la voie seront mis en place notamment des coussins berlinois(*) et des chicanes de rétrécissement de la chaussée visant à réduire la vitesse des véhicules. Dans la continuité du travail réalisé sur l'avenue de Montpellier, et dans un souci d'esthétisme, du béton désactivé sera utilisé pour la réfection des trottoirs. L'aboutissement de ce projet est estimé à fin 2009.

(*) : Un coussin berlinois est un dispositif destiné à ralentir la vitesse des automobiles sans gêner les autres usagers de la chaussée.

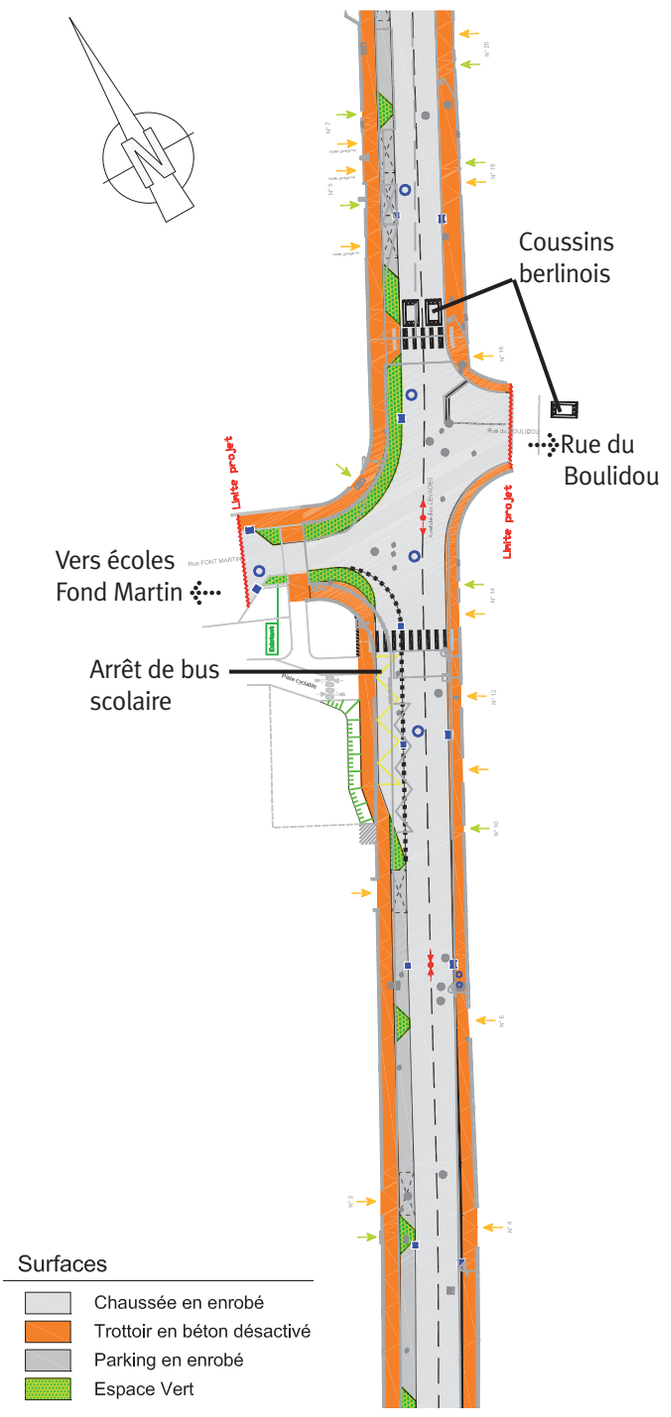

Une partie du projet en image

Réseaux d'assainissement non collectif

Longtemps négligé, l'assainissement non collectif ou autonome permet de disposer pour l'habitat dispersé de solutions adaptées pour le traitement des eaux usées, le confort de l'usager et la protection du milieu naturel.

La législation nationale a imposé aux collectivités territoriales compétentes en assainissement de mettre en place avant fin 2005, un service public d'assainissement non collectif (SPANC). Créé par la communauté d'agglomération de Montpellier, ce service qui concerne un parc estimé de 4 500 installations d'assainissement autonomes à l'échelle de l'agglomération, va prochainement établir un diagnostic d'une soixantaine d'habitations à Pérols (principalement au quartier des Cabanes). L'objectif est à terme de mettre toutes ces installations en conformité.

À partir du mois de février, un courrier proposant un rendez-vous, afin de réaliser le diagnostic de l'installation et de vérifier son bon fonctionnement, sera envoyé aux particuliers concernés. En cas d'impossibilité de la part du destinateur d'être présent, il est demandé de prendre contact avec la Direction Eau et Assainissement de Montpellier Agglomération pour convenir d'une nouvelle date.

Lors du passage du technicien du SPANC, il sera demandé tous les documents relatifs au système d'assainissement non collectif ou bien dans le cas où ses documents feraient défauts, de schématiser sur un plan, l'habitation, la sortie des eaux usées de l'habitation, le prétraitement ainsi que le traitement. L'accès aux ouvrages d'assainissement non collectif devra être rendu possible.

Une redevance de diagnostic initial des installations existantes est demandée, le service devant obligatoirement s'autofinancer. Une aide financière ayant été sollicitée et obtenue auprès de l'Agence de L'eau Rhône Méditerranée, celle-ci ramène le montant de cette redevance à 52,50 € (au lieu de 102 €).

Pour plus d'informations ou tout conseil sur l'entretien ou les problèmes rencontrés sur votre installation contactez la Direction Eau et Assainissement de Montpellier Agglomération au 04 67 13 69 42 (M. Nicolas)

Travaux sur l'Avenue Marcel Pagnol
Des travaux de renouvellement de la conduite principale d'eau potable et des branchements particuliers sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de l'Étang de l'Or sont entrepris sur l'avenue Marcel Pagnol, à hauteur du tronçon - avenue des plages jusqu'au giratoire du Santa Monica - dans le sens Montpellier, les Cabanes de Pérols. Ces travaux ont débuté le 1er décembre 2008 pour une durée estimée de 3 mois. Ils entraînent la mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores y compris le soir et les week-end, et le déplacement de quelques mètres de l'arrêt de bus TAM ligne 28 situé au niveau de l'impasse de l'Étang de l'Or.

Rappel recensement :
Entre le 15 janvier et le 14 février, vous recevrez la visite d'un agent recenseur. Il déposera à votre domicile trois imprimés (feuille de logement, bulletin individuel pour chaque personne vivant sous votre toit, une notice d'information). Une fois complétés, remettez les documents à l'agent recenseur, à une date convenue ensemble, ou retournez-les en mairie. Le recensement a un caractère obligatoire. Vos réponses sont confidentielles et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Médiathèque Jean Giono
Bonne nouvelle puisque les travaux de construction de la future médiathèque Jean Giono ont repris.
Ceux-ci avaient été suspendus en raison de l'effondrement d'une partie de la toiture et d'un pan de mur, et dans l'attente de l'arbitrage par les assurances des responsabilités des différentes parties. Cet incident entraîne donc un délai supplémentairre de plusieurs mois dans la livraison du chantier, il est pour l'heure difficile de l'estimer.
Dans l'attente, la bibliothèque municipale reste pour l'heure ouverte (4 rue du Pradas).
Horaires de la bibliothèque :
mardi, jeudi et vendredi :
de 15 h 30 à 18 h 30
mercredi :
de 10h à 12h
et de 15 h 30 à 18 h 30
samedi : de 10h à 12h
Gratuit de 2 mois à 18 ans

De nouveaux employés municipaux : leur rôle

Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services (DGS)

Le Directeur Général des Services assure la coordination générale des services pour la mise en œuvre des décisions locales. Il apporte une expertise administrative, financière et juridique pour la définition des objectifs stratégiques et l'élaboration des projets municipaux. Il contribue au développement local. Il participe à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Il pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.

Johan SOL, chargé de communication

Le chargé de communication a pour objectif de mettre en oeuvre une image cohérente et positive de la politique de la ville. Il construit pour cela les outils nécessaires à la diffusion des messages de la commune : rédaction du journal de la ville, événementiel, mise à jour du site Internet, développement de plaquettes d'informations, gestion des relations presse. Il assure la coordonnination de la communication avec les différents services et leurs élus.

Melissa BERTHE, graphiste

Une graphiste est une professionnelle de la communication qui conçoit et met en forme un processus de communication visuelle. Elle a pour objectif de créer les différents supports de communication que ce soit affiches, dépliants, plaquettes d'information, ou bien la mise en page du journal, le tout en respectant l'identité de la ville de Pérols.

Karine JANEZ, secrétaire du Maire et des élus

La secrétaire du Maire et des élus réalise les tâches les plus classiques comme les plus variées. De la maîtrise des outils aux missions d'organisation et de coordination, le traitement et l'exploitation de l'information, l'organisation de rendez-vous, la rédaction de comptes rendus, font partie de son champ d'action.

Adopté

Délibérations du 2 octobre 2008 :

Urbanisme :

■ Autorisation de dépasser le coefficient d'occupation des sols pour les constructions de haute performance énergétique dans les limites fixées à l'article L 128-1 du Code de l'Urbanisme.

■ Création d'une commission ad hoc chargée de mettre en œuvre les études et la gestion des projets portuaires et urbains aux Cabanes et au Port de Pérols.

Affaires générales

■ Autorisation de modifier les statuts du Syndicat Mixte des Étangs Littoraux.

■ Autorisation d'intégrer la compétence "développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc" au sein des statuts de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

■ Autorisation d'effectuer une mission de maintenance par la Mission Archives 34 des archives de la Mairie.

■ Avis favorable concernant la reconduction de convention de partenariat avec le salon Equisud 2008.

■ Élection des membres du Comité technique Paritaire, obligatoirement créé dans chaque commune employant plus de 50 salariés.

■ Autorisation d'augmenter le tarif horaire des professeurs de l'école de musique et de danse à compter du 1er novembre 2008.

Délibérations du 19 novembre 2008 :

Finances :

■ Approbation du montant des subventions versées aux Associations partenaires tel que présenté dans le cadre du Contrat Éducatif Local.

■ Autorisation d'achat de la parcelle cadastrée AV n° 42, sise dans un secteur dont l'environnement est à préserver, tel que prévu au plan local d'urbanisme.

■ Approbation de la modification du budget 2008 tel que présenté.

■ Approbation de la modification du budget du Port tel que présenté.

Urbanisme :

■ Approbation du projet d'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue des Levades.

Entretien avec Luc Claparède - Conseiller municipal

À propos de la création d'une commission

(*) Commission chargée de mettre en œuvre les études et la gestion des projets portuaires et

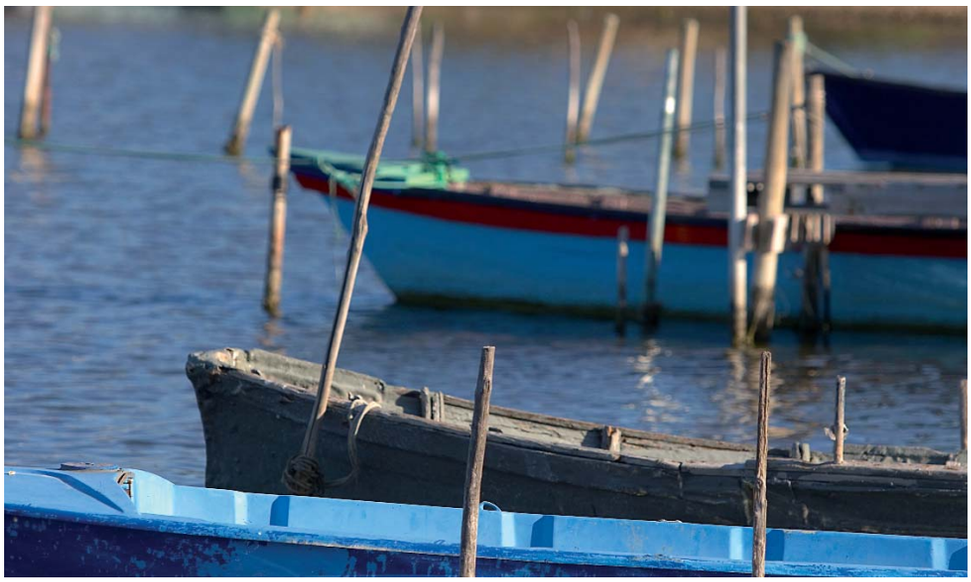

Pourquoi avoir créé cette commission, quel est son rôle ?

Luc Claparède : Vous le savez sans doute, le port de Pérols a été créé dans les années 70 et les infrastructures portuaires comme les catways ou les pieux arrivent en fin de vie. Dans le quartier des Cabanes, et pas seulement autour du port, un certain nombre de rues doivent être rénovées.

LE MOT DE L'OPPOSITION

"Péroliennes, Péroliens, chers amis, en ce début d'année 2009, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, joie et bonheur pour vous tous et vos familles. Nous émettons également le vœu que malgré les difficultés qui nous sont annoncées de toutes parts, leurs impacts soient minimes pour vous et vos proches.

Dans ce contexte, notre ville aura un rôle particulièrement important à jouer. En 2008, la municipalité a eu recours à l'emprunt pour couvrir ses frais de fonctionnement... C'est la preuve d'un budget à la dérive. Augmentation des impôts ou recours à l'emprunt ce sont les deux options pour couvrir des dépenses démesurées. Nous prônons une démarche plus vertueuse et souhaitons que la municipalité puisse mettre en œuvre les bonnes décisions pour éviter tout dérapage des finances communales et, donc, du poids de l'imposition sur les péroliens. Il est crucial de faire des économies de fonctionnement et de différer des dépenses non prioritaires. Nous prendrons pour exemple la Mairie. Après avoir fait des travaux d'extension à des prix exorbitants, la ville souhaite à présent en rénover le rez-de-chaussée... Toutes les personnes fréquentant la Mairie conviendront que les locaux sont en excellent état et ne nécessitent pas de dépenses excessives en pleine période de crise... Ces travaux doivent être reportés.

Notre commune devra être également plus à l'écoute des familles, des associations, des artisans, des commerçants et des entreprises pour rechercher des solutions et leur apporter un meilleur soutien.

Depuis 20 ans des promoteurs immobiliers ont largement profité de Pérols sans retour pour notre commune. A présent plus aucune opération immobilière ne doit être envisagée si elle ne revêt pas un intérêt social, économique et environnemental majeur bénéficiant aux péroliens. Rien n'est utopique, tout n'est que volonté. Souhaitons qu'en 2009 les péroliens soient enfin placés au centre des décisions."

Jean-Pierre Rico

Les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leur auteur et aucunement la rédaction de ce journal.

ad hoc (*)

urbains aux cabanes et au Port de Pérols

Cette commission a été instituée pour mettre en œuvre les études et la gestion des projets portuaires et urbains aux Cabanes.
La réflexion portera non seulement sur les infrastructures portuaires, mais également sur les aspects urbains, paysagers et sur un certain nombre de points bien connus des Cabaniers.
Notre premier objectif consiste à préserver l'authenticité, le caractère confidentiel des Cabanes et la quiétude de ses habitants. Il faudra donc que notre réflexion, sur les aspects urbains et portuaires, réponde de façon cohérente à ces objectifs.

À quel moment cette commission va-t-elle commencer à travailler ?

L.C : La création de cette commission a été entérinée lors du conseil municipal du 2 octobre dernier. Elle est composée de sept membres (élus et non élus, représentants de la société civile).
Après un temps imparti à définir les modalités de travail, nous nous sommes mis activement à la tâche depuis la mi-décembre et nous devrions pouvoir formaliser les conclusions de notre réflexion au début du deuxième trimestre 2009.

Délibérations du 22 décembre 2008 :

Finances :

- Autorisation de solliciter la dotation globale de l'équipement auprès des services de la Préfecture, en vue de la mise aux normes d'accessibilité des écoles par la construction d'ascenseurs.
- Autorisation à effectuer une demande de subvention complémentaire inhérente aux travaux Rue des Levades auprès de la communauté d'agglomération.
- Autorisation de la location d'une maison -18 Rue de la Guette – pour une durée d'un an, compte tenu de la nécessité de démolir le bien précité, en vue de réaliser des logements sociaux.
- Autorisation de solliciter la dotation globale de l'équipement auprès des services de la Préfecture, en vue du réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie notamment en ce qui concerne l'accueil, les services des affaires sociales et de l'état civil.
- Autorisation de créer une structure intercommunale ad hoc de gestion de l'aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de Lattes - le territoire de la commune de Pérols ne pouvant accueillir cette aire - et de l'étendre sur 7 500 m2 au nord.
- Autorisation de solliciter la subvention la plus large possible en vue du projet de mise aux normes des arènes auprès des institutions suivantes : L'Agglomération de Montpellier au titre du projet d'intérêt intercommunautaire, le Département de l'Hérault au titre de l'équipement sportif et socioculturel, la Région Languedoc Roussillon au titre de la revitalisation rurale et la Fédération Française de course camarguaise.

Marché de l'Avent : n°1

Le Marché de l' Avent, une solution pour trouver un cadeau de Noël original

Pérols innove et proposait les 22 et 23 novembre derniers son premier marché de l'Avent. Cette appellation définit la période comprenant les cinq week-ends précédant Noël. La ville organise ainsi dans l'agglomération le tout premier marché de cette saison de fêtes. L'occasion est ainsi donnée pour de nombreuses personnes d'anticiper les achats de Noël et de trouver des objets artisanaux originaux. Nos amis allemands de Flörsheim, ville jumelée de Pérols, étaient bien entendu présents. Ils proposaient leurs spécialités composées de charcuterie, pâtisseries, bières et autres produits du cru. Le père Noël était bien entendu de la fête et une structure gonflable pour les enfants a été installée pendant les deux jours. Une tombola a été mise en place et ses bénéfices ont été entièrement reversés à l'association Espoir pour un Enfant.

Pour revivre la Féria

Retour aux sources, la ville de Pérols, en partenariat avec le Club taurin Lou Razet, renoue avec d'anciennes traditions et fait renaître la féria du revivre.

Avant tout tournée vers les amateurs de culture taurine, cette féria de fin d'été permet aux habitants de Pérols et des alentours de vivre entre eux la dernière manifestation bovine de la saison. Le moins que l'on puisse dire c'est que ceux-ci ont été gâtés. Trois jours de fêtes ponctués de moments forts étaient inscrits au programme. Avec notamment la soirée ciné bovine, où des films étonnants consacrés à la carrière du raseteur Sabri Allouani ou encore à la vie du taureau Danton ont été projetés.
Grande émotion également le dimanche lors de la "roussetaire" dans la Grand-rue où un lâché de juments et poulains a fait sensation auprès des amoureux des équidés. Au vu du succès de cette féria du revivre il y a fort à parier que l'édition 2 008 ne soit que la première d'une longue série avec un programme encore plus surprenant.

Permanence de l'association des cabaniers de Pérols

Désireuse d'être plus à l'écoute des habitants des Cabanes, l'association des Cabaniers de Pérols tient une permanence le premier SAMEDI DE CHAQUE MOIS (SAUF EN CAS DE JOUR FÉRIÉ, REPORT AU 2E SAMEDI), DE 10H À 12H, SUR LE PORT À LA CAPITAINERIE. N'attendez donc pas l'Assemblée Générale pour l'interpeller. Toutes les suggestions, observations et idées sont les bienvenues, elles permettent à l'association de mettre en œuvre des actions pour la sauvegarde de notre environnement et la défense de notre cadre de vie.

Les vœux du Maire

Le Maire entouré de son équipe

Le 9 janvier 2009, Christian Valette, maire de Pérols et son équipe recevaient les péroliens et les partenaires de la municipalité pour leur souhaiter une bonne année.

Pour l'occasion la salle Yves Abric parée de bleu est décorée avec simplicité et élégance. Après avoir personnellement salué chaque membre de l'assistance, Christian Valette est revenu lors de son discours sur deux événements marquants de l'année 2008. Il a tout d'abord évoqué l'élection de Barak Obama : "Nous espérons tous que les attentes suscitées par cette élection trouveront une réponse positive et que notre avenir s'en trouvera modifié". Puis le maire de Pérols s'est attardé plus longuement sur le début de la crise mondiale et a incité ses invités à ne pas tomber dans un pessimisme ambiant et bien au contraire de s'efforcer de rebondir : "Au-delà de cette crise, c'est tout un système économico-financier qui est mis en cause. Certes, nombreux sont les dirigeants responsables dans le domaine des finances qui ont joué un jeu dangereux et précipité la chute, mais je reste persuadé que notre économie était à bout de souffle et que cette crise était inévitable. (...) En période difficile, nous pourrions choisir une attitude frileuse, attendre des jours meilleurs. Ce serait une erreur. N'oublions pas que les collectivités locales dans leur ensemble (Région, Conseil Général, Agglomération, communes) représentent 70% de l'activité des entreprises dans le bâtiment et les travaux publics. Ne plus investir dans ces domaines serait une cause de l'aggravation du phénomène en cours. Dans le prochain budget qui sera proposé au conseil municipal, je demanderai que soit maintenu le niveau d'investissement des années précédentes. Cela, nous pouvons nous le permettre car nos finances sont saines, notre endettement est raisonnable et notre autofinancement élevé". Après avoir souhaité tous ses voeux, il laisse la parole à Claire Richard, qui annonce la prochaine création au sein de la municipalité d'un service des associations. Cette soirée a également été l'occasion de récompenser les sportifs péroliens qui se sont distingués au cours de l'année par leur performance, leur assiduité ou leur activité au sein de leur association. La soirée s'est poursuivie par un buffet, dont le service était pour l'occasion assuré par les élus. Les petits fours accompagnés d'un apéritif ou d'un verre de vin ont régalé les convives plusieurs heures durant.

Emmanuel Fontaine court après L'équipe de France.

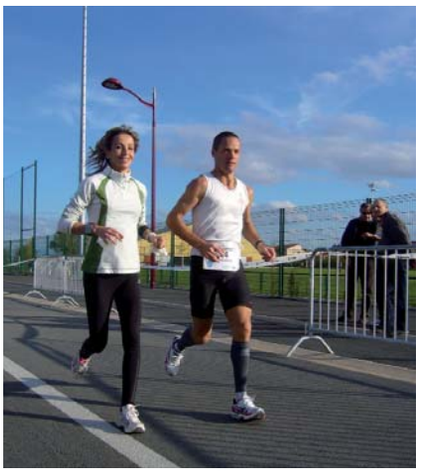

Le footing Club de Pérols, qui se compose d'une mosaïque de coureurs aux diverses aspirations, enregistre par le biais d'Emmanuel Fontaine des résultats de haute volée. Jugez plutôt : lors des dernières 24 heures d'Aulnat (Puys-de-Dôme), le pensionnaire de l'association sportive Pérolienne termine à une très belle seconde place. Cette performance le place aux portes de l'équipe de France de cette discipline extrêmement exigeante. Alors, rendez-vous aux prochains mondiaux qui se dérouleront en Italie en 2009.

Nouvelle Association

Elle se nomme APIC(*) et a pour objectif de réunir des parents d'élèves afin de défendre les intérêts des enfants scolarisés au Collège Frédéric Mistral à Pérols, d'assurer l'information et la représentation des parents et d'apporter son soutien à l'établissement.
Contact : Nathalie Clavier
au 04 67 50 09 78
apic-perols@orange.fr

(*) : Association de Parents Indépendants du Collège

Histoire d'une pérolienne centenaire

C'est avec beaucoup d'émotion et d'admiration que la ville de Pérols associée à l'association les Amis de la Martégale a rendu hommage à Maria Bellet, le 10 décembre dernier à l'occasion de la fête donnée pour ses 100 ans.

Mme Bellet, une centenaire énergique

Mme Bellet est née le 10 décembre 1908 à Chassiers, au hameau de Joux en Ardèche, dans une ferme cévenole, au milieu des châtaigniers. Elle obtient son certificat d'études en 1920, et reste quatre années durant à la ferme familiale, pour aider ses parents dans leurs tâches quotidiennes.

Âgée de 16 ans, en 1924, elle va officier deux ans à la filature de soie de Roubraud, à 15 kilomètres de chez elle, et vit en dortoir sur son lieu de travail.

En 1928, alors qu'elle est âgée de 20 ans, elle décide, comme beaucoup de jeunes gens à l'époque, de partir à la conquête de la capitale parisienne. Elle est embauchée dans une famille bourgeoise à Rueil-Malmaison, pour s'occuper d'une petite fille.

C'est à cette période qu'elle rencontre, à la fête foraine de St-Germain-en-Laye, Louis, un peintre décorateur de huit ans son aîné. Elle l'épouse, un an plus tard, le 25 juillet 1929. Douée en cuisine, elle va développer ce talent et travailler en qualité de cuisinière pour des réceptions chez les particuliers, jusqu'en 1939. Elle et son époux s'établissent à St-Germain et font l'acquisition d'une petite maison. Au cours de cette heureuse époque naissent deux enfants, Ginette et Jacques.

En 1939, le début de la guerre oblige les Bellet à retourner en Ardèche pour s'occuper de la ferme familiale, car Émile, son frère qui en a la charge est appelé à servir sous les drapeaux. Il y perd la vie lors d'un bombardement de l'armée italienne. Les Bellet restent dans les Cévennes jusqu'en 1946, où un autre de ses frères se porte volontaire pour reprendre la ferme.

La famille retourne alors à Saint-Germain-en-Laye et y vit paisiblement, jusqu'en 1995. Durant cette période, Maria s'occupe de ses enfants, tout en faisant des ménages et assure des réceptions comme cuisinière. Une des particularités de cette famille, peut-être même, l'un des secrets d'une telle longévité est d'avoir su développer sur son terrain un magnifique potager, là où leurs voisins entretenaient une splendide pelouse. Les Bellet produisent ainsi une grande partie des aliments qui leur sont nécessaires.

En 1995, Maria et Louis, seuls en région parisienne, décident de se rapprocher de leurs enfants et choisissent pour cela le dynamique et l'agréable climat du Sud. Ils emménagent à Pérols où réside leur fils. Au cours de ces années, Maria vient régulièrement bricoler dans le jardin de son fils. Elle a été désolée de voir partir ses récentes amies, mais il est malheureusement difficile d'en être autrement lorsque l'on a 100 ans.

Elle participe à la vie associative de la ville puisqu'elle va régulièrement au club de gym pour se maintenir en forme et fréquente assidûment l'association "les amis de la Martégale". Cette arrière-grand-mère pleine de vie tente toujours de nouvelles expériences, elle a ainsi fait récemment un tour de quad et n'hésite pas à pratiquer à l'occasion le trampoline.

Téléthon

Le 6 décembre dernier, toute la commune de Pérols a vibré au rythme du Téléthon, une action sur une plage horaire volontairement raccourcie pour un programme intensif et attractif.

Ainsi de 9h à 13h sur la place de la mairie se sont côtoyés : l'association Solidarité plaquette pour une confection et vente de crêpes, café, thé, mais aussi l'association RRPP pour une démonstration de danses country. Les jeunes de l'association Monocycle Léo Lagrange nous ont régalés de leur numéro d'équilibristes. Les judokas du judo Club n'étaient pas en reste puisqu'outre une performance des plus convaincante, ils assuraient un concours de dessins, du tir à la corde, la vente de peluches.
Une marche découverte du centre-ville de Pérols proposée par l'association de la Gymnastique Volontaire a eu un succès mérité, et a permis à beaucoup de découvrir ou d'en apprendre davantage sur les principaux bâtiments "historiques" de notre ville.

Un peu plus de 1 500 € ont été récoltés lors de cet événement, l'essentiel étant de rappeler à tous qu'il est primordial de composer le numéro du téléthon et d'effectuer une promesse de dons, objectif atteint.

Une fois encore les associations se sont mobilisées autour du Téléthon

Parc des Expos : la Grande Salle à Pérols

Christian Valette, Maire de Pérols au micro

Le 21 octobre dernier, la cérémonie de la pose de la première pierre de la grande salle s'est tenue devant une assistance des plus attentive. Il faut dire que le projet est de taille (voir le précédent numéro d'A Propos, où nous lui consacrons tout un dossier) et va apporter une véritable plus value au bassin montpelliérain. Édifié sur l'emprise du parc des expositions de Montpellier sur le territoire communal de Pérols, ce mastodonte verra le jour, tout d'abord sous la forme d'un nouveau hall d'exposition à l'occasion de prochain SITEVI en novembre 2009, puis sera petit à petit finalisé de manière à devenir un outil multifonctions, véritable couteau suisse de l'événementiel (hall des sports, salle de concert et spectacle, palais des congrès...).
Christian Valette, Maire de Pérols, a ouvert le bal des intervenants et a notamment accueilli Georges Frêche, président de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Agglomération de Montpellier, Hélène Mandroux, Maire de Montpellier, François Barbance, Directeur Général d'Enjoy Montpellier. Il a souligné le dynamisme du parc des expositions en passe aujourd'hui, avec cet outil, de devenir une référence en France et en Europe. La cérémonie s'est conclue par une pose originale de la première pierre puisque "Virtuelle", matérialisant l'enceinte de la structure par des effets pyrotechniques.

La poubelle orange aura du retard

Dans le précédent numéro d'A propos nous vous annoncions, pour la fin de l'année 2008, la mise en place de la poubelle orange, permettant de trier vos biodéchets, dans les zones pavillonnaires, pour les maisons individuelles avec jardin. La demande en poubelles orange, à l'échelle de l'agglomération de Montpellier, étant extrêmement importante au regard de la capacité de fabrication, le programme doit être décalé au deuxième trimestre 2009. Nous vous en tiendrons informés dès que nous disposerons d'un calendrier plus précis.

Sketch Party

Le 7 novembre dernier, la commission municipale de la culture a proposé un spectacle de type café théâtre avec Sketch Party. Dans l'esprit et la lignée des Monty Python, les situations cocasses, absurdes et délirantes se succèdent. Le metteur en scène Julien Masdoua bien connu du jeune public pérolien a fait le choix de costumes et décors minimalistes, le spectateur ayant ainsi l'œil sur tout. Ce sont plus de 30 sketchs qui ont été proposés. Ce spectacle déjà joué lors du dernier festival d'Avignon s'est ainsi vu enrichi de nouvelles situations. Le rythme est endiablé, pas de pause, tel le reflet de notre société.

Tous à l'eau pour les restos

Ils étaient 143 à se jeter à l' eau

Après la pluie, le beau temps... Initialement programmé le 14 décembre, le 15e Bain de Noël de Pérols s'est vu repoussé pour cause de gros temps et par mesure de sécurité, une première dans l'histoire de l'événement.

Mais qu'à cela ne tienne, une semaine plus tard, le 21 décembre dernier, alors que les touristes ont depuis longtemps déserté la plage des Roquilles à Carnon un groupe courageux et téméraire s'avance. Les problèmes de places de l'été ne sont qu'un lointain souvenir. Les conditions pour la baignade sont en somme idéales, même si les 16° du fond de l'air, les 12° du fond de l'eau, et une petite brise venue du Nord rappellent que nous sommes bien en hiver.

La motivation des participants est grande, pour la plupart ce sont des fidèles de la manifestation organisée comme chaque année conjointement par la municipalité et l'association pérolienne APERVIE, au profit de l'association créée par Coluche. La cause n'est bien évidemment pas étrangère à l'effort de volonté et d'endurance entrepris par les 143 baigneurs.

Comme chaque année et malgré le report d'une semaine, les spectateurs, entendez par là les personnes qui ne se mouillent pas, sont venus nombreux. L'ambiance est plus que bon enfant et les ventes de vin chaud et autres produits de restauration qui réchauffent les cœurs, préparés par une vingtaine d'associations, ont permis de récolter un peu d'argent pour la bonne cause. La somme amassée de 3 348 € au cours de cette manifestation, sera remise aux Restos du Cœur le 22 janvier par Christian Valette, Maire de Pérols.

Jazz Time : ça swing

Deux concerts de jazz, avec le sextet Caroline Jazz Band, puis un hommage à Sidney Bechet par le DixieLand Jazzband, ont été proposés au public pérolien en cette fin d'année sous l'intitulé Jazz Time.

Deux styles différents, pourtant l'objectif est similaire, offrir aux amateurs de ce genre d'animations musicales, des concerts de qualité en dehors de la période estivale. "Le retour est très positif, c'était un essai dont le but est de nous permettre d'ajuster la programmation de 2009. Les participants y ont pris beaucoup de plaisir", se réjouissait Nicolas Chireux, adjoint à la culture.
Ainsi le 28 novembre dernier, le groupe Coroline Jazz Band, accompagné par la voix de Florence Chauveau, a interprété du blues et tout un répertoire de magnifiques chansons, en particulier des textes de Boris Vian. Une véritable bouffée d'air frais.
Les amoureux de jazz ont pu profiter, le 17 décembre, du savoir-faire du Dixieland Jazzband, qui nous a entraîné sur les chemins endiablés du swing, dans la pure tradition New Orleans *et de l'époque "Vieux Style" des années 20 et 30.*

Les deux concerts de cette fin d'année ont remporté un franc succès

Le Carnaval del diavolo

Le 17 décembre la commission municipale de la culture organise au profit du jeune public une pièce de théâtre à la fois onirique, comique et tragique, "le Carnaval del diavolo".
Ce spectacle créé et interprété par la Compagnie des têtes de bois dans la pure tradition de la commedia dell'arte, confronte le spectateur au concept manichéen.En effet, Miroir, un chat, personnage central de cette histoire, se voit proposer de signer un pacte avec le diable.
Cette représentation métaphorique de la vie, est à la fois pédagogique et divertissante, à l'image du conte pour enfants. Ces derniers, au départ impressionnés par les personnages haut en couleur sont très vite rentrés dans le jeu des comédiens, et les rires ont bien vite fusé de toute part.

Un spectacle subtile où les enfants sont confrontés au bien et au mal

La CLE fête ses 20 ans

Samedi 11 octobre 2008, dans la Maison de la Prévention Santé, l'association LA CLE (L'Aide au Cancer et Leucémie chez l'Enfant) a fêté ses 20 ans.

L'occasion de revenir sur le chemin parcouru par l'association, présidée par Cécile Galzy. Son but, soutenir les parents désœuvrés et les enfants malades. De nombreuses actions ont été menées, environ 300 enfants ont pu profiter des joies offertes par les grands parcs à thèmes français, plus de 3 500 familles ont été hébergées dans sa maison de parents. En 2001, l'association a pu faire voter, grâce au concours de l'Union Nationale des Association de Parents (dont LA CLE est cofondatrice), une loi qui permet aux parents de s'arrêter de travailler pour rester auprès de leur enfant tout en percevant une allocation journalière et en conservant leur poste. LA CLE est membre de la confédération internationale ICCCPO(*), très active en terme d'échanges avec les associations du monde entier.
L'association pérolienne a soufflé ses 20 bougies, un événement qui prouve son dynamisme, sans lequel elle n'aurait pu prétendre à une telle longévité, félicitation et longue vie.

(*) : International Confederation of Childhood Cancer Parent Organisations.

La doyenne des pongistes

Le 25 octobre dernier, Lucienne Pichard, licenciée au Ping-pong Club de Pérols, fêtait ses 90 printemps. Plus d'une centaine de personnes s'étaient réunies à la salle Yves Abric pour célébrer cet événement et rendre hommage à la vitalité et au dynamisme de la doyenne des joueuses françaises de Tennis de table. En effet, cette femme de caractère continue de pratiquer avec une énergie étonnante son sport favori au Ping-pong club de Pérols. Ella a même participé l'an dernier, dans sa catégorie, au championnat d'Europe à Rotterdam.

Le noël des enfants

Comme de coutume à la période de Noël, les enfants ont été gâtés, que ce soit à la crèche, aux écoles primaires et maternelles, les enfants du personnel municipal, ont tous eut droit à un spectacle de fin d'année.

Le père noël a bien entendu fait sa tournée dans les différentes écoles à la grande joie des plus jeunes.

"Caramel et Chocolat", spectacle pour enfants

Le noël de la crèche

Le spectacle de la crèche

Nouveaux véhicules

Trois nouveaux véhicules viennent compléter l' équipement existant

Lundi 8 décembre, Christian Valette, maire de Pérols, a remis aux services techniques, au centre de loisirs et à l'espace jeunesse de la ville, les clefs de trois nouveaux véhicules. En détail, la mairie a investi dans un tracteur, il est utilisé pour les travaux d'entretien des espaces verts mais aussi les travaux de voirie, le salage des routes en hiver, les travaux de préparation des arènes. Il remplace l'ancien équipement qui, après 23 ans de bons et loyaux services, est réaffecté au stade. Le second est un utilitaire de 3 m^3. Son utilisation est réservée aux travaux de signalisation et à l'entretien du mobilier urbain, et vient se substituer au camion de 5,5 m^3 dorénavant utilisé pour tous types de travaux logistiques. Enfin, un minibus permettant de transporter neuf personnes est affecté au centre de loisirs et à l'espace jeunesse, et pourra être utilisé pour les déplacements le nécessitant.

Noël pour nos seniors

Le 11 décembre dernier, 200 paniers garnis ont été distribués aux seniors de Pérols. De quoi passer de bonnes fêtes et agrémenter joliment son repas du réveillon par des produits de qualité. Comme le veut le rituel, Christian Valette, Maire de Pérols, accompagné d'Elisabeth Labattut, adjointe au maire, déléguée aux Affaires sociales, ont distribué le premier panier à Adèle Azoulai, dont le nom était sorti en premier du chapeau.

Deux corbeilles différentes ont été distribuées, une pour les personnes seules et une pour les couples, au contenu double.

Les paniers ont donc fait plus de 300 heureux, le saumon fumé côtoyait magret de canard, bloc de foie gras, croustillant à l'orange et pour accompagner tout ceci, une bouteille de Saint-Chinian, un apéritif à la figue, du café de noël, un assortiment de chocolats et quelques truffes aux éclats de caramel.

Adèle Azoulai découvre son panier

Une générosité sans pareil
"Lorsqu'on touche à la nourriture, on touche à l'essentiel" avait rappelé Alain Seugé, président de la Fédération française des Banques Alimentaires. Son appel à la générosité a été entendu puisque 11 300 tonnes de denrées ont été collectées sur le plan national soit une augmentation des chiffres de plus de 21 % par rapport à l'an passé. Et ce n'est pas de trop lorsque l'on sait que près de 100 000 personnes supplémentaires ont eu recours à l'aide alimentaire depuis le mois de janvier 2008. Merci donc à tous les donateurs mais aussi aux bénévoles qui se sont relayés pour récolter ces vivres et participent pleinement tout au long de l'année au bon fonctionnement de la banque alimentaire.

Le recueil des actes administratifs de Montpellier Agglomération du mois de septembre est mis à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au siège de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, 50 place Zeus, 1er étage, Direction des Affaires Juridiques.

Actes administratifs du Sivom
Nous vous informons que le recueil n° 04/2 008 des actes administratifs du Sivom de l'Étang de l'Or est consultable au secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture ou au siège du syndicat : Centre administration à Mauguio du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13 h 15 à 17h.

MÉMOIRE EN ARCHIVES

Pierre Valadier : décisi

Lors du précédent numéro d'A propos nous sommes revenus sur la biographie de Pierre Valadier et nous nous sommes intéressés à la vie de l'homme. Revenons aujourd'hui sur l'œuvre de l'élu.
En parcourant les registres des délibérations de l'époque et en effectuant des recherches aux Archives départementales, des affaires communales significatives nous sont révélées : vote du budget primitif, du compte administratif, du compte de gestion, assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, avis de soutien de famille, vote des dépenses imprévues, de l'admission d'urgence sur la liste des indigents…

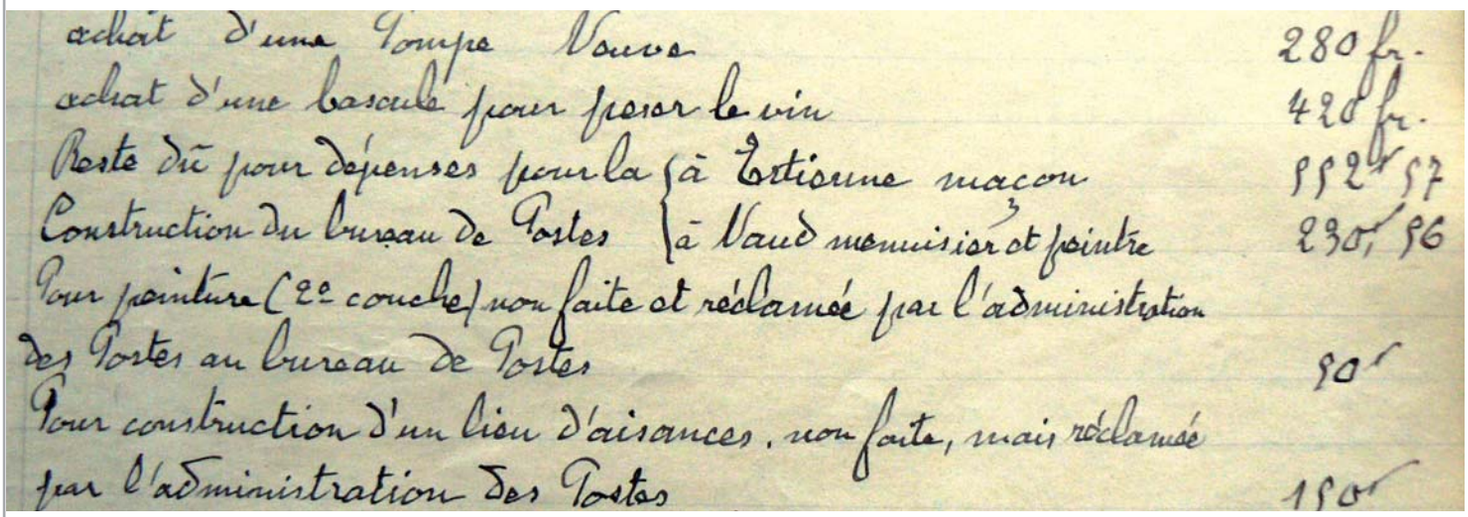
achat d'une Pompe Vouve 280 fr.
achat d'une bascule pour peser le vin 420 fr.
Reste dû pour dépenses pour la Construction du bureau de Postes { à Tortosa macon 552 fr 57 ; à Vaud menuisier et peintre 230, 96
Pour peinture (2e couche) non faite et réclamée par l'administration des Postes au bureau de Postes 90 f
Pour construction d'un lieu d'aisances, non faite, mais réclamée par l'administration des Postes 150 f

1. Liste des différents achats ayant motivé un emprunt lors de la séance du 22 octobre 1909

Au fil des registres, quelques délibérations se distinguent par leur intérêt, notamment celle du 22 octobre 1909 portant sur l'achat d'une pompe pour le vin et les dépenses pour la construction du bureau de postes et le projet d'emprunt (photo n° 1). Pierre Valadier expose ainsi "que la pompe dite des sept portails est démolie et que de ce fait la moitié du village est dépourvue d'eau. Il y a lieu de mettre fin au plus tôt à cette situation regrettable. De plus, la bascule pour peser le vin est trop faible pour le poids qu'elle a à estimer et donne lieu à des réclamations journalières entre les propriétaires et les négociants. Il faudrait acheter une bascule qui évite toutes les contestations". C'est également dans cette séance qu'il est question de "payer au plus tôt les dépenses occasionnées pour la construction du bureau de postes".
L'Assemblée délibérante votera finalement un emprunt de 1683,13 francs à la Caisse des Dépôts et Consignations, à un taux amortissable et remboursable en 20 ans à partir de 1910, d'une annuité de 120,38 francs. À cet effet, il est adopté "une imposition extraordinaire de 2 centimes et demi pendant 20 ans à partir de 1910 pour assurer l'amortissement de cet emprunt."

Autre délibération, moins anecdotique, en séance du 18 janvier 1911, le conseil émet le vœu que "les dépenses faites annuellement au désensablement du Grau soient consacrées exclusivement à la continuation des digues". Cette décision est prise après avoir constaté que "l'ensablement du Grau de Pérols nuit à la pénétration du poisson dans l'étang. Considérant que l'ensablement du littoral empêche l'écoulement des eaux et peut porter gravement atteinte à la salubrité publique (…) Considérant que la population si intéressante des pêcheurs de Carnon, ne trouve plus rien à pêcher par

ons de l'élu

Vue sur les étangs péroliens.

suite de la fermeture du Grau qui ne permet plus au fretin d'entrer dans les étangs". De surcroît le conseil estime à l'époque que "l'administration dépense inutilement chaque année des sommes importantes au désensablement du Grau et que le prolongement de la jetée s'impose".

Les échanges entre la mer et les étangs représentent encore de nos jours un sujet brûlant d'actualité non seulement sur la qualité des eaux, la circulation des poissons, mais aussi dans la lutte contre les inondations. C'est pourquoi la municipalité continue de sensibiliser les différentes collectivités compétentes sur ce sujet.

Le SIEL (Syndicat Mixte des Etangs Littoraux) a entrepris dans le cadre du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le bassin versant du Lez) des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique des passes interétangs et entre le canal du Rhône à Sète et les étangs, afin de permettre une meilleure évacuation des eaux vers la mer et limiter le comblement des lagunes. Celles-ci jouant le rôle de réceptacle des eaux drainées à l'échelle du bassin versant, il est important de maintenir le rôle régulateur de crue que jouent les lagunes et leurs zones humides. C'est pour répondre à ces objectifs que des travaux concernant les échanges hydrauliques entre le canal du Rhône à Sète et les étangs ont été planifiés en 2007 et devraient s'étaler jusqu'en 2011.

La restauration de la canalette entre l'étang du Méjean et l'étang de l'Or aux Cabanes et celle de la passe du Mas rouge entre l'étang du Méjean et le Canal du Rhône à Sète ont été réalisées dans le cadre de ces travaux.

Cote des archives communales consultées : 1D11.

ÉTAT CIVIL

Devoir de mémoire

En cette période automnale les commémorations d'événements historiques français et internationaux se sont succédé.

Souvent douloureux, ces passages de notre histoire ne doivent pas tomber dans l'oubli, sous peine de répéter les erreurs du passé. C'est pourquoi chaque année et pour rendre hommage à ceux et à celles qui se sont battus pour que nous puissions connaître des heures moins sombres, les municipalités des différentes communes de France organisent ces cérémonies.
Pas moins de trois commémorations se sont déroulées ces derniers mois : **la journée nationale d'hommage aux harkis,** le 25 septembre 2008 ; **la célébration du 90e anniversaire de l'Armistice de 1918,** le 11 novembre 2008 ; **la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie,** 5 décembre 2008.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance de :

Rania Rabha BOUKRAA :
née le 06/12/2008

Nous adressons nos vœux de bonheur à :

Jérôme ESCOJIDO et Stéphanie JANNEL : 20/09/2008

Thierry CLEMENT-GONZALES et Stéphanie FOISSAC : 20/09/2008

Frédéric SEGURA et Stéphanie TORRES : 20/09/2008
Jean-Philippe SAINTAGNE et Cindy MOLINA : 27/09/2008

Nicolas BOIRON et Angélique GUILIANELLI : 27/09/2008

Laurent POMMÉ et Anne VAULTIER : 18/10/2008

Emmanuel BERTHAULT et Isabelle PUCHADES : 25/10/2008

Les médaillés du travail

E t les nominés sont :

Médaille Vermeil :
Françoise Sirvent, Jacques Maigrot, Christian Montels.

Médaille d'argent :
Sandrine Rambion,
Patrick Girard

Nous leur adressons toutes nos félicitations.

Agenda

■ Vendredi 23 janvier
à 18 h 30
Accueil des nouveaux péroliens

salle Yves Abric

■ Samedi 24 janvier
à 21h
Théâtre amateur "Arlequin"

salle Yves Abric, entrée 7 € :
La pièce se déroule à Venise où Arlequin va mettre toute sa ruse en œuvre pour manger double et doubler ses revenus en servant deux maîtres à la fois.

■ Dimanche 25 janvier à 16h
Loto de l'ESP
(Entente Sportive de Pérols),
salle Yves Abric

■ Du jeudi 29 janvier
au dimanche
1er février
Salon des loisirs créatifs créativa, au parc des expositions

■ Du jeudi 29 janvier
au dimanche
1er février
Salon du tourisme et des loisirs, au parc des expositions

■ Jeudi 29 janvier
à 18 h 30
Deuxième audition des élèves de l'école municipale de musique,
à la maison des arts.

■ Vendredi 30 janvier
de 14 h 30 à 19 h 30
L'établissement français du sang, accueille les donneurs,
à la salle Yves Abric.

■ Dimanche 1er février
à 16h
Loto de la Ligue contre le Cancer,
salle Yves Abric

■ Dimanche 8 février
à 16h
Loto des amis de la Martégale,
salle Yves Abric

■ Dimanche 22 février
à 16h
Loto du Ping-pong club de Pérols,
salle Yves Abric

■ Samedi 28 février
à 18h
Concert des professeurs de l'école municipale de musique,
salle Yves Abric

■ Dimanche 1er mars
à 16h
Loto de l'ACPGCATM
(Anciens combattants),
salle Yves Abric

■ Vendredi 6 mars
à 21h
Théâtre amateur,
"Celimène et le Cardinal",

salle Yves Abric, entrée 7 € :
Cette pièce se veut la suite du Misanthrope de Molière et dont le texte a été composé en alexandrins.

■ Samedi 7 mars
à 19h
Le loto rigolo de "le taureau",
à la salle Yves Abric

PRATIQUE

Agenda

■ Vendredi 13 mars
à 21h
La compagnie de théâtre “La Briganderie” avec “Merlin l’enchanteur”,
salle Yves Abric

■ Mercredi 25 mars
à 18 h 30
Troisième audition des élèves de l’école de musique,
Maison des arts

■ Samedi 28 mars
à 17h
Samedi piano,
concert autour du piano,
salle Yves Abric

■ Vendredi 1er mai
à 21h
Théâtre amateur, “le bourgeois gentilhomme”,

salle Yves Abric, entrée 7 € : version moderne de la célèbre pièce de Molière.

A noter :
Fiesta Campera, le 10, 11, 12 juillet
Fête votive du 1 au 9 août

MÉMENTO

Hôtel de Ville
Place Carnot
CS 80005
34473 Pérols CEDEX
Tél. : 04 67 50 45 00
Fax : 04 67 50 11 73
Mail : mairie@ville-perols.fr

Mairie annexe
Place Georges Barnoyer
34470 Pérols
Tél. : 04 67 50 76 42
Tél. : 04 67 68 95 60

Accueil Mairie
Tél. : 04 67 50 45 00
Reçoit le public du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h – Samedi de 9 h à 12 h (permanence)

Cabinet du Maire et des élus
Tél. : 04 67 50 45 01
Fax : 04 67 50 11 73

Direction générale des services
Tél. : 04 67 50 45 01

Direction éducation, enfance, jeunesse
Tél. : 04 67 50 45 01

Service marchés publics
Tél. : 04 67 50 45 06

Service informatique
Tél. : 04 67 50 41 02

Service communication
Tél. : 04 67 50 45 23

Service finances
Tél. : 04 67 50 45 26

Service du personnel
Tél. : 04 67 50 45 05

Service culture
Tél. : 04 67 50 45 01

Service urbanisme
Tél. : 04 67 50 45 02

Service état civil-population
Tél. : 04 67 50 45 03

Services techniques
Route de la Camargue
34470 Pérols
Tél. : 04 67 50 45 07

Police municipale
16, rue Gaston Bazille
Tél. : 04 67 50 45 08
Fax : 04 67 50 42 27
Reçoit le public du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Maison de la petite enfance
Charles Perrault
Avenue de Montpellier
34470 Pérols
Tél. : 04 67 50 45 11

Bibliothèque municipale
4, rue du Pradas
34470 Pérols
Tél. : 04 67 50 45 12

Maison des arts
Rue Alphonse Daudet
34470 Pérols
Tél. : 04 67 50 21 49

Centre de loisirs Xavier Landry
Impasse des Flamants Roses
34470 Pérols
Tél. : 04 67 50 45 13
Garderie matin ou soir :
Tickets en vente au Centre ou en Mairie

Espace jeunesse
Rue des Flamants Roses
Tél. : 04 67 68 92 58

Restaurant scolaire Font-Martin
Tél. : 04 67 73 25 10
Tickets en vente en Mairie

Restaurant scolaire de la Guette
Tél. : 04 67 50 52 31
Tickets en vente en Mairie

Le Maire reçoit le public tous les lundis et jeudis à partir de 14 h 30, sur rendez-vous au 04 67 50 45 01.